

**Conférence des Financeurs  
Plénière du 21 juillet 2017**

**1. Accueil des membres par Mme Bérengère POLETTI, Présidente de la Conférence des Financeurs**

**2. Validation du Quorum** : le quorum est atteint

Présents :

- Bloc 1 :

Mme POLETTI, Conseil départemental des Ardennes

Mme MONTI, ARS DT 08

M. WARIN, Conseil départemental des Ardennes

Mme DUMAY, Conseil départemental des Ardennes

Mme RUELLE, Conseil départemental des Ardennes

M. BOURGEOIS, Conseil départemental des Ardennes

M. DEYRIS, MSA

Mme ROTHHAHN, CARSAT

Mme WUAROQUEAUX, RSI

- Bloc 2 :

M. BIVERT, mutualité française

M. DEKENS, Communauté de communes Ardennes Rive de Meuse

Mme BADER, communauté de communes de l'Argonne ardennaise

Mme DURU, communauté de communes des portes du Luxembourg

Mr BLAIMONT, communauté de communes des crêtes pré ardennaises

Mr. MELKA, CPAM 08

- Bloc 3 :

M. CARVAHLO, FDSC08

Mme CHAUSSIN, MDPH

Mme ROUSSELOT MARCHE, URPSML

Mme DUFRENNE, MAIA 08

M. FORTUNE, ADMR 08

Mme DAUPHY, ADAPAH 08

Mme LARUE, domicile action 08

Mr PIERLOT, IREPS

Excusés :

- AGIRC ARRCO Est

## Rappel de l'ordre du jour

1. Bilan 2016
2. Présentation du diagnostic des besoins réalisé sur le territoire ardennais
3. Proposition de programme coordonné de prévention
4. Présentation de la méthodologie d'attribution des financements 2017
5. Intégration de nouveaux membres
6. Questions diverses

### 3. Bilan 2016

Mme MONTI présente le bilan des actions financées dans le cadre de l'appel à projet lancé en octobre 2016.

Des financements alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) interviennent en complément des prestations légales et réglementaires. Au titre de l'exercice 2016, ce financement s'élève à **533 667 €** dont :

- **Forfait autonomie (79 387 €)** visant à apporter un soutien financier au bénéfice des 8 résidences autonomie du département (359 places), pour la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie,
  - Le mode de calcul du Forfait Autonomie est réglementé, à savoir : nombre de logements autorisés de l'établissement x montant du forfait autonomie, soit un montant du forfait autonomie par logement = 221,13 €.
  - En 2016 en résidence autonomie :
    - 840 actions ont été mises en place portant principalement sur le lien social, puis la nutrition et enfin la mémoire
    - 780 personnes ont pu bénéficier de ces actions
    - 76% sont des femmes
    - 74% ont entre 80 et 89 ans
    - 27.4% sont en GIR 1 à 4 et 72.6% en GIR 5 à 6
- **Actions de prévention de la perte d'autonomie (454 280 €)**

RAPPEL : 29 porteurs ont proposés 87 projets, 59 projets ont été retenus, à savoir :

- 5 projets relatifs aux aides techniques individuelles : **214 403.44€**
  - En 2016, 190 actions ont été mise en place pour 271 bénéficiaires, il s'agit principalement d'actions visant à améliorer l'accès : barre d'appui, rehausseur de WC, main courante, monte escalier,...)
- 1 action de prévention individuelle et collective (SPASAD - service polyvalent d'aide et de soins à domicile) : projet Stop aux chutes pour un montant de **23 000€**
  - En 2016, 41 personnes ont bénéficié de l'action, 82% des bénéficiaires sont des femmes, les bénéficiaires sont uniquement en GIR 1 à 4
- 53 projets d'actions collectives de prévention pour 24 porteurs : **216 876.56€**
  - 117 actions ont été mises en places, principalement sur les thèmes du lien social (65.8%), du bien être, de l'estime de soi (14.5%), de l'activité physique et de la prévention des chutes (11.9%)
  - Population bénéficiaire : 3 127 personnes
  - Les porteurs sont principalement issus du monde associatif, 2 actions ont été portées par des EHPAD (Fumay et sedan), car ouvertes sur l'extérieur.

#### **4. Présentation du diagnostic des besoins réalisé sur le territoire ardennais**

Mme RIBAUCCOUR, chargée de mission sur la conférence des financeurs, présente le diagnostic réalisé sur le territoire ardennais (cf. PPT en pièce jointe). Les informations, notamment le recensement des initiatives locales, ne sont pas exhaustives. Celles-ci seront complétées tout au long de la conférence des financeurs.

Mme POLETTI demande ainsi à ce que les données soient affinées. Ainsi, les médecins dont le rôle est essentiel en matière de prévention de l'autonomie, devront être plus mobilisés.

Suite à cette présentation, plusieurs remarques sont formulées par l'assemblée :

- M. DEKENS qui n'a pas été interviewé lors du diagnostic, souhaiterait pouvoir intégrer les éléments de son territoire. Une rencontre est donc à prévoir.
- Mr CARVAHLO spécifie que, pour le recensement des initiatives locales, n'apparaissent pas les actions à destination du tout public, dont font partie les seniors. Il propose la mise en place d'un observatoire permanent.
- Mme ROTHANN souligne la qualité du diagnostic et précise que des nombreux éléments comme la fragilité des seniors, la problématique de la veiller et du repérage des plus fragiles, ou la difficulté de maintenir le lien social en territoire rural, sont observés sur le territoire 08.
- Mme POLETTI précise que le diagnostic devra être complété des observations des partenaires pour l'améliorer en continu. Elle invite ainsi chacun des acteurs à transmettre les éléments d'observation dont il disposerait.

#### **5. Proposition de programme coordonné de prévention**

- Le Groupe Technique Restreint (GTR), composé du conseil départemental des Ardennes, de l'ARS et du RSI au titre de sa représentation des caisses de retraite sur le département (label vie), a formulé une proposition de programme coordonné de prévention 2017/2021. Mme RIBAUCCOUR en fait la présentation (cf. doc. de présentation en pièce jointe).
- Mme ROTHANN souligne l'intérêt porté aux compétences des seniors et à leurs valorisations, grâce à l'intégration de celui-ci dans un axe du programme. Elle précise aussi que plusieurs initiatives en lien existent déjà sur le territoire :
  - Le dispositif « veiller sur les parents » de la poste,
  - Le projet « bienvenu à la retraite » porté par la CARSAT.

Elle signale que sur le département 08, existe une problématique de « repérage » ; le nombre de bénéficiaires d'aide à domicile étant plus faible qu'ailleurs. Cette remarque constitue une piste de réflexion qu'il faudra conduire.

Concernant les aides techniques (axe 1), un groupe de travail sera mis en place afin d'élaborer un barème d'attribution des aides pour le prochain appel à projet. Un appel aux volontaires est fait par Mme POLETTI : la MAÏA08, la fédération des centres sociaux, la MDPH, l'ADMR, l'ADAPAH, Domicile Action 08, et la CCI se portent candidats pour intégrer ce groupe de travail.

Par ailleurs, les membres de la conférence des financeurs peuvent transmettre leurs réflexions et observations auprès de Mme RIBAUCCOUR pour alimenter le groupe.

Approbation du programme coordonné de prévention 2017/2021 :

**Le programme coordonné de prévention 2017/2021 est adopté à l'unanimité**

#### **6. Présentation de la méthodologie d'attribution des financements 2017**

Mr WARIN présente la méthodologie d'attribution des financements et le calendrier 2017/2018

- a) Lancement de l'appel à projet fin juillet 2017 : celui-ci sera mis en ligne sur le site du département. Les membres de la conférence sont invités à relayer l'information au sein de leurs réseaux.
- b) Réception des réponses : 17 septembre 2017
- c) Présélection des projets septembre/octobre 2017 par le GTR
- d) 3ème Conférence des Financeurs pour la sélection des projets et le vote des financements : 20 octobre 2017**
- e) Signature des conventions : octobre/novembre 2017.

Mme POLETTI souhaite communiquer largement sur la conférence et les actions mises en œuvre, notamment pour inciter les mairies à répondre à l'appel à projet.

Mme POLETTI fait par ailleurs appel aux volontaires pour accompagner le GTR dans la lecture des projets. Afin d'éviter les conflits d'intérêt, ces derniers ne devront pas avoir répondu à l'appel à projet. Ceux-ci pourront se faire connaître auprès de Mme RIBAUCCOUR. Le Conseil départemental se mobilisera pour apporter son concours aux membres du GTR.

#### **7. Vote pour l'intégration de nouveaux membres de droit sur proposition de la présidente : URIOPSS et CCI**

Mme POLETTI propose que la CCI et l'URIOPSS intègrent les membres de droit de la conférence des financeurs au titre du bloc 3 :

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **8. Questions diverses**

Pas de question

**Mme POLETTI clôture la seconde CONFÉRENCE DES FINANCEURS en remerciant l'ensemble des participants.**